Procès- verbal du conseil municipal du 23 Juin 2022

Début de séance: 20h05

Etaient présents :

Le maire, Sébastien CAILLEAU, Jérémie LEMOINE, Christelle REVEILLERE, Clovis SOULARD, Virginie GUILLET, Kévin PERCEVAULT, Emeline PAMBOURG, Jean-Luc GRARD, Stéphane FROGER, Christine DEROUINEAU.

Excusé et ayant donné pouvoir :

Aymeric PERRIN DE BOISLAVILLE à Mme Virginie GUILLET

Déborah CREPELIERE, secrétaire de mairie

M. Stéphane FROGER est nommé secrétaire de séance.

1- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 03/05/2022 :

Le procès- verbal du conseil municipal du 03.05.2022 est approuvé à l'unanimité.

- 2- Arrêtés, délibérations et décisions du maire depuis le dernier conseil municipal :
- Arrêté de circulation à l'occasion de la course cycliste du dimanche 24 juillet 2022
- Arrêté débit de boisson APE Kermesse des écoles le 25.06.22
- Arrêté SAUR permanent du 01.06.2022 au 31.12.2022 concernant les interventions urgentes à effectuer sur le réseau d'eau potable et d'assainissement.
- Arrêté pour les travaux de bordures de l'entreprise DURAND
- 3- Versement d'un fonds de concours au SIEML pour les opérations de réparation du réseau de l'éclairage public :

Suite au contrôle technique ainsi que la mise aux normes de l'armoire C2, rue de l'Eglise, les travaux de réparation du réseau de l'éclairage public s'élève à la somme de 1783,23€ net de taxe.

Au regard du règlement financier en vigueur à la date du présent devis, le montant du fonds de concours à verser par la collectivité sera de 1337,42€ net de taxe.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, valide le versement d'un fonds de concours au SIEML pour les opérations de réparation du réseau de l'éclairage public.

4- Information concernant le dossier du chemin COURANT- STECK- MALINGE :

Suite à de nouvelles dispositions, l'enquête publique concernant ce dossier ne s'avère plus nécessaire. M. ONILLON, géomètre en charge du dossier s'est entretenu avec le notaire concernant les modifications à apporter aux parcelles concernées. Suite à cet entretien, M. ONILLON a envoyé un mail à Mme GRENON de la sous- préfecture afin de lui transmettre sa proposition pour régulariser ce dossier ainsi qu'une demande de rendez- vous avec elle en présence du maire de Louresse et du maire de Dénezé- sous- Doué. Le lieu du rendez- vous étant la mairie de Dénezé. A ce jour, nous n'avons pas de date de rendez- vous de fixée.

5- Point et décision concernant la signature de la charte relative à la plantation des haies :

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, valide la signature de la charte relative à la plantation des haies.

6- Autorisation de résilier le contrat d'assurance groupe « Risques statutaires » souscrit via le CDG 49 auprès d'YVELIN et de souscrire un nouveau contrat d'assurance « Risques statutaires » auprès de GROUPAMA :

En raison de plusieurs interrogations sur les garanties proposées par le contrat Groupama, le maire propose que le conseil municipal ne statue que sur la résiliation du contrat groupe souscrit auprès d'YVELIN via le CDG 49. La décision de souscrire un nouveau contrat d'assurance auprès de Groupama étant reporté ultérieurement.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité, valide la résiliation du contrat groupe souscrit auprès d'YVELIN via le CDG 49. Le contrat prendra fin le 31.12.2022.

7- Point et décision concernant la signature de la convention pour la mise en gérance de la cave aux sculptures :

Concernant ce point, il est demandé à Mme Eliane LEFORT, présidente de l'Association « La Cave aux Sculptures » de se joindre aux membres du conseil municipal. Mme LEFORT informe le conseil de la bonne réception du courrier de réponse transmis par la mairie suite aux demandes formulées dans le courrier de l'association du 09.06.2022. Une question est posée en ce qui concerne la mise à disposition par la mairie des sanitaires accolés à la cave. M. le Maire et les conseillers répondent favorablement à cette demande. Il est également évoqué le fait que l'association ne dispose pas de guide suite au refus de Mme BRETON en raison de l'absence d'une salle de projection. De plus, Mme LEFORT indique que la décision de donner une suite favorable à la convention de mise en gérance de la cave aux sculptures par l'association sera décidée lors de l'assemblée générale extraordinaire prévue le lundi 27 Juin 2022. A cette occasion Mme LEFORT propose au maire ainsi qu'aux conseillers d'y assister.

Ce conseil étant le dernier avant le mois de Septembre et afin ne pas bloquer l'avancée du dossier, le conseil municipal décide de voter la signature de la convention de mise en gérance de la cave aux sculptures par l'association de la cave aux sculptures.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité, décide de valider la signature de la convention de mise en gérance de la Cave aux sculptures par l'association de la cave aux sculptures.

8- Point commissions:

Commission fibre:

Les travaux pour la fibre débuteront au troisième trimestre 2022.

Commission voirie:

Les travaux de voirie notamment pour la route de Villeneuve débuteront dans un mois. Un point a également été fait concernant la validation du devis en bi- couches.

Commission Centre Socioculturel Douessin:

Suite à la réunion avec le Centre Socioculturel du Douessin, il ressort qu'il propose de nombreuses activités (centre informatique, cours de couture, centre de loisirs, ludothèque, sortie, pique- nique club ados, etc...). Concernant le centre de loisirs, la convention mise en place avec le Centre Socioculturel permet aux familles de Dénezé qui le souhaitent d'être prioritaire notamment pour l'inscription des enfants au centre de loisirs et de bénéficier de tarif préférentiel. La commission souhaite communiquer davantage sur l'ensemble de ses activités par exemple via le site internet de la commune, de l'affichage et inciter ainsi les habitants de la commune à participer et également à proposer des activités qu'ils souhaiteraient que le Centre Socioculturel organise. La commission a également la

volonté d'aller voir plus particulièrement les aînés de la commune et de leur proposer de prendre part aux différentes animations.

Divers:

Repas du 14 Juillet 2022

Il est alloué au repas du 14 juillet un budget de 1200 euros. Le repas sera préparé par M. Daniel ONILLON. Un coupon de participation sera déposé dans les boîtes aux lettres des habitants de la commune afin de les inviter à participer à cet évènement Le repas sera gratuit pour les habitants de Dénezé- sous- Doué et coûtera la somme de 7 euros/ pers pour les personnes extérieures à la commune. Le coupon réponse est à retourner à la mairie au 1 rue Principale ou par mail à mairie.deneze-sous-doue@wanadoo.fr.

Date du prochain conseil municipal:

La date du prochain conseil municipal est fixée au 20 septembre 2022.

Le maire clôture la séance à 21h00.

